

# Proposition d'amendement à l'Annexe 10 CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Luca Mandelli Hupac Intermodal SA	19/01/2021	Annexe 10 - Appendice 6 - Codes CU60420 et CU60421	
Luca Mandelli Hupac Intermodal SA	26/01/2021	Annexe 10 - Appendice 6 - Codes CU60420 et CU60421	Proposition d'amendement
Décision du GT Maintenance	20/04/201	Annexe 10 - Appendice 6 - Codes CU60420 et CU60421	Selon PV GT Maintenance 04/2021
Décision du GE UW	23/04/2021	Annexe 10 - Appendice 6 - Codes CU60420 et CU60421	Selon PV GE UW 04/2021
Décision du CC CUU	14/06/2021	Annexe 10 - Appendice 6 - Codes CU60420 et CU60421	Approuvée

Titre	Complément apporté à l'Appendice 6, Annexe 10 – Codes CU60420 et CU60421		
Proposition de modification de : EF / détenteurs / autres instances	ERFA / Hupac Intermodal SA		
Proposition de modification pour :	⊠ Annexe 10		
Emetteur :	Luca Mandelli		
Lieu, date :	Chiasso, 19/01/2021		
Description succincte:	Complément apporté aux codes CU60420 et CU60421 par l'ajout des codes dommages 6.7.1.1, 6.7.1.2 et 6.7.2 de l'Annexe 9		

# 1. Situation de départ (actuelle):

#### 1.1. Introduction

Introduction des codes dommage 6.7.1.1, 6.7.1.2 et 6.7.2 de l'annexe 9 à l'appendice 6 de l'Annexe 10 sous les codes CU60420 et CU60421

## 1.2. Mode de fonctionnement

Les codes dommage 6.7.1.1, 6.7.1.2 et 6.7.2 de l'annexe 9 ne sont pas pris en compte dans les codes CU60420 et CU60421 de l'appendice 6 de l'Annexe 10

# 1.3. Anomalie / Description du problème

Les codes dommage 6.7.1.1, 6.7.1.2 et 6.7.2 de l'annexe 9 ne sont pas pris en compte dans les codes CU60420 et CU60421 de l'appendice 6 de l'Annexe 10

# 1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique\* (par ex. DIN, EN)?

		•		
non [		2	savoir	•
	oui,	а	Savoii	

\*"ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (source: Règlement (source: Règlement CE n°352/2009, Art. 3)

"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)

#### 2. Situation recherchée

# 2.1. Elimination du défaut/problème (solution recherchée)

Introduction des codes dommage 6.7.1.1, 6.7.1.2 et 6.7.2 de l'annexe 9 à l'appendice 6 Annexe 10 sous les codes CU60420 et CU60421

# 3. Supplément concernant seulement la proposition de modification à l'annexe 10 du CUU :

Code couleur pour propositions d'amendement :

Noir : Texte actuellement en vigueur ; pour information, reste en vigueur inchangé

Rouge: Nouveau texte

Bleu (éventuellement biffé) : Texte sera supprimé

Appendice 6 Annexe 10:

Code des interventions CUU	Interventions	Informations supplémentaires nécessaires	Visite technique Annexe 9	Prescriptions Annexe 10
CU60420	Vérifier sellettes d'appuis, verrouillage des sellettes, chaînes d'arrimages et œillets		6.6.3.3 6.7.1.1 6.7.1.2 6.7.2	6.42
CU60421	Remettre en état sellettes d'appui, verrouillage de sellettes, chaines d'arrimage et œillets		6.6.3.3 6.7.1.1 6.7.1.2 6.7.2	6.42

#### 4. Motif:

Etablir un lien entre les codes dommages 6.7.1.1, 6.7.1.2, 6.7.2 de l'annexe 9 et les codes de l'appendice 6 de l'Annexe 10

## Annexe 9 Appendice 1

Elément de fixation de l'ILU	6.7.1.1	Sellette non utilisée K	К	3
sur le wagon porteur	6.7.1.2	Sellette utilisée	Y remédier + K, si impossible : retrait	5
	6.7.2	Pivot d'attelage de la remorque non verrouillé dans la sellette	Verrouiller, si impossible : retrait	5

# 5. Evaluation des incidences positives ou négatives possibles

Evaluation des impacts par ex. au plan exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité, à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé). Motif de la disposition

Impacts:
Exploitation: 1
Interopérabilité: 1
Coûts, gestion: 2
Sécurité: 2
Compétitivité: 1

# 6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par : supprimé, car l'adaptation est effectuée sur la base des normes susmentionnées.

6.1.	La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	⊠non □ oui
Motif :		
6.2.	La modification est-elle significative?	⊠non □ oui
Motif:		
6.3.	Détermination et classification du risque	⊠ sans objet
6.3.1.	Effet de la modification en exploitation normale :	
6.3.2.	Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale :	
6.3.3.	Utilisation abusive du système possible :	
	non	
	oui, description de l'abus du système :	
6.4.	Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	□non □ oui
	chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants eptation du risque : "règles reconnues de la technique" Recours à un référentiel Evaluation explicite du risque	
6.5.	L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation ?	⊠non □ oui
Instar	nce d'évaluation :	
Joind	re le résultat de l'évaluation en annexe	[Annexe]